

## 10 mai Journée commémorative de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine

Le président de la République française français, Jacques Chirac, avait décidé de faire du 10 mai la Journée commémorative de l'abolition de l'esclavage en métropole : l'occasion pour la France métropolitaine d'honorer le souvenir des esclaves et de commémorer l'abolition de l'esclavage.

Au-delà de l'abolition, la journée devrait engager une réflexion générale sur l'ensemble de la mémoire de l'esclavage, longtemps refoulée, pour la faire entrer dans notre histoire. L'occasion aussi de s'interroger sur la façon dont la mémoire de l'esclavage peut trouver sa juste place dans les programmes de l'école primaire, du collège et du lycée. La volonté également de développer la connaissance scientifique de cette tragédie. Enrichir notre savoir, c'est le moyen d'établir la vérité et de sortir de polémiques inutiles.

La date du 10 mai correspond à l'adoption par le Parlement, le 10 mai 2001, de la loi Taubira "reconnaissant la traite négrière transatlantique et l'esclavage".

Un site à visiter : [www.comite-memoire-esclavage.fr](http://www.comite-memoire-esclavage.fr)